

## Le plan d'action 2<sup>e</sup> vague C'est tous ensemble que nous faisons la différence

**Saint-Jérôme, le 19 octobre 2020** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a mis en place depuis plusieurs semaines, un plan d'action afin de coordonner et bonifier ses interventions face à la 2<sup>e</sup> vague de COVID-19. Avec l'aide d'un grand nombre de membres de l'organisation, le plan est en cours de déploiement avec un objectif principal : celui d'assurer la sécurité de la population et des employés.

Le CISSS des Laurentides a procédé à la rédaction de son plan, après la réalisation d'un exercice de retour d'apprentissages en lien avec sa gestion de la 1<sup>re</sup> vague de la COVID-19. Cette démarche a été réalisée en juin et juillet dernier. Cet exercice participatif, mené par la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, visait principalement à tirer des apprentissages en lien avec notre gestion de la première vague, pour en extraire les priorités d'action pour notre organisation. Des représentants de chacune des directions ont pu participer à la démarche consultative.

Dans le contexte de la 2<sup>e</sup> vague de COVID-19, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a également demandé à tous les établissements de santé de se doter d'un plan d'action qui tient compte de la réalité vécue à la 1<sup>re</sup> vague. C'est donc en jumelant le travail déjà effectué par le CISSS des Laurentides avec le plan du MSSS, que notre organisation a finalisé son plan d'action 2<sup>e</sup> vague.

### 4 grands objectifs poursuivis par le plan d'action 2<sup>e</sup> vague

Le plan du CISSS des Laurentides comprend 28 actions regroupées autour de 4 grands objectifs :

- Planifier et identifier les activités
- Évaluer les priorités en termes de ressources humaines
- Améliorer la stabilité des consignes et des communications des directives
- Assurer une gestion efficiente des fournitures médicales et des ÉPI

### 28 actions en cours de déploiement

Ainsi, les actions contenues au plan d'action du CISSS des Laurentides s'articulent autour des axes d'intervention du plan d'action ministériel, soit :

- les milieux de vie pour aînés
- les clientèles vulnérables
- la main-d'œuvre
- le dépistage
- la prévention et le contrôle des éclosions
- l'organisation clinique et les services
- l'approvisionnement, la gouvernance et les communications.

Chaque gestionnaire a la responsabilité d'informer ses équipes des mesures les touchant directement. Vous pouvez donc vous référer à votre gestionnaire en cas de questions de votre part.

Nous tenons à remercier tous les membres de l'organisation mobilisés et actifs dans la mise en œuvre du plan. De près ou de loin, nous avons tous un rôle à y jouer. La collaboration de tous dans le respect des directives émises et dans la mise en place des mesures jugées essentielles fait une réelle différence.

**Information :** Service des communications organisationnelles  
450 432-2777 poste 24777  
15cissslau.communications@ssss.gouv.qc.ca

**Source :** Direction générale